

ANTIMOUSSE 32

ÉMULSION DÉMOUSSANTE EN MILIEUX AQUEUX POUR
APPLICATION SUR LES MOUSSES D'AGENTS SURFACTIFS

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

. Emulsion aqueuse non ionique en dispersion ultra fine en eau déminéralisée.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- . ETAT PHYSIQUE : Liquide .
- . MASSE VOLUMIQUE : 1000 g/l.
- . REACTION CHIMIQUE : Neutre.
- . ASPECT : Légèrement opaque de couleur blanchâtre.

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . Miscible dans l'eau froide en toutes proportions.
- . Ininflammable.
- . Fort pouvoir réducteur des mousses à très faible concentration d'utilisation.
- . Activité indépendante de la température d'application, de l'acidité ou de l'alcalinité du produit générateur de mousse.
- . De caractère non ionique est d'emploi compatible avec les produits détergents, mouillants, tensioactifs, d'adhésivité, de pénétration ou d'application le plus souvent à l'origine d'émission de mousse lors des opérations de transferts, mélanges, etc...
- . Permet de réduire l'apparition et le développement des mousses provenant des surfactants et d'éviter les débordements des cuves, etc...
- . Limite ainsi les risques de pertes, débordements pouvant occasionner nuisances, dysfonctionnement des appareils d'application ou pollution accidentelle lors des manipulations.
- . Produit économique, haute concentration en matières actives, faibles doses d'emploi.



MODES ET DOSES D'EMPLOI

1. **En préventif** : avant le remplissage des récipients, conteneurs, cuves, par apport **dés le début des transferts** de produits moussants **ou de mélanges** avec l'eau d'appoint ou de dilution.
2. **En curatif** : lors de l'apparition de développement des mousses de surfactifs pouvant générer des risques de débordement ou pour permettre le nettoyage d'appareils de mélange ou d'application.

DOSE INITIALE D'APPORT pour combattre les émissions de mousse, les débordements de liquide moussant : **14 millilitres d'émulsion antimousse pour 1000 litres de liquide à démousser**, à moduler selon pouvoir moussant et tenue de la mousse.

RECOMMANDATIONS

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.
- A aussi été pris en compte le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009).

CRAINT LE GEL

- . Ne pas laisser à la portée des enfants.
- . Stocker dans un endroit tempéré, protéger du gel, température de stockage optimum de 5 à 25°C.
- . Agiter le produit avant utilisation en cas de stockage prolongé.
- . Refermer après chaque utilisation.

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

